

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Dominique TALLÉDEC, Sarah TENDRON à Marine DUMÉRIL, Baghdadi ZAMOUM à Marcel COTTIN, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Christian TALLIO, Sébastien ALIX à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Léa MARIÉ,

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn GENDEK

DÉLIBÉRATION : 2022-147

OBJET : PROJET SOCIAL DU CSC GRAND B

DÉLIBÉRATION : 2022-147
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : PROJET SOCIAL DU CSC GRAND B

RAPPORTEUR : Farida REBOUH

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique a suspendu, à compter du 01/07/2022, les agréments Animation globale et Coordination et Animation Collective Familles donnés à l'Association Socioculturelle du Grand B, après la crise de gouvernance de l'association et la démission collective de son Bureau survenue le 27/04/2022. Cette situation a mis fin transitoirement aux dispositions de la gouvernance tripartite de l'action socioculturelle herblinoise. privé les habitants du quartier d'une offre d'activités et d'animations.

Ainsi s'ouvre une période transitoire, notamment avec la nécessaire implication et dynamisation des habitants dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Grand Bellevue.

Soutenue sur la méthode et financièrement par la CAF, la Ville, après l'élaboration d'une première feuille de route définie par le service pour finir l'année 2022, a travaillé sur un projet social municipal avec un objectif de retour au modèle herblinois commun, incluant une démarche de remobilisation des habitants dans la vie du CSC, puis dans la gouvernance.

Ce projet d'équipement à plus long terme a été soumis à la CAF en octobre, à la même date que les 3 autres projets sociaux du territoire portés par les associations socioéducatives et culturelles.

La durée du projet et les modalités du soutien de la CAF restent à préciser : agrément centre social ou soutien financier et technique différencié. Le calendrier de la CAF doit conduire à une détermination de ces modalités lors d'une Commission organisée en février ou mars et à leur officialisation après la signature de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales et définissant les ambitions de la branche Famille pour la période 2023-2026.

Le projet présentement exposé au Conseil Municipal décline divers enjeux, définis sur la base d'analyses sociodémographiques du quartier, de recueil de paroles d'habitants et d'échanges avec les partenaires de l'action socioculturelle sur le territoire.

Rassemblés dans dix thématiques, ces enjeux portent sur les besoins en accompagnements concernant le soutien éducatif, la jeunesse, la parentalité, l'inclusion, le vieillissement, la médiation numérique, l'accès aux droits, la transition, la participation des habitants, le renouvellement urbain.

Le projet aborde chaque enjeu repéré sur le quartier au travers d'un processus partant d'une écoute, un accueil, une ouverture, transitant par une action commune, partagée, accompagnée, et conduisant vers une participation et une émancipation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet social municipal du centre socioculturel du Grand B.

Monsieur Matthieu ANNÉREAU, Madame Alexandra JACQUET, Monsieur Bernard FLOC'H ne prennent pas part au vote.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

32 voix POUR

7 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 12/12/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn GENDEK

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 15 décembre 2022

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 16 décembre 2022